

# Décret inscriptions : voici le mode d'emploi

## ÉCOLE Les inscriptions pour le secondaire commencent ce lundi

► A partir d'aujourd'hui, vous avez trois semaines pour inscrire votre enfant en première secondaire.  
► Voici comment fonctionne le processus.

**V**otre enfant est en 6<sup>e</sup> primaire ? Alors, c'est (vraiment) le moment d'identifier l'école secondaire où vous souhaitez l'envoyer l'an prochain. Les inscriptions durent trois semaines - pas plus, pas moins. Et ça commence ce lundi.

### Le formulaire

Les formalités sont simples. Votre école primaire vous a remis un formulaire. Il faut y indiquer, en tête, l'école qui correspond à votre 1<sup>er</sup> choix. On peut, en-dessous, mentionner 9 autres écoles par ordre décroissant de préférence. Pourquoi ceci ? Il n'est pas sûr qu'il y aura assez de place dans l'école de 1<sup>er</sup> choix. Beaucoup d'écoles sont saturées. C'est le cas à Bruxelles, dans le Brabant wallon et dans certaines villes comme Liège par exemple.

Certains vous diront que mentionner une seule école sur le formulaire forcera la Communauté française à vous accorder celle-ci. Faux. S'il n'y a pas de place dans votre 1<sup>er</sup> choix, votre enfant sera envoyé... n'importe où. Alors, autant prévoir, vous-même, les alternatives de repli.

### Que faire du formulaire ?

Ce formulaire rempli, vous avez trois semaines (jusqu'au 24 mars inclus) pour le remettre en mains propres (ni mail, ni fax...) à l'école de votre 1<sup>er</sup> choix. Inutile de courir. L'élève dont le formulaire sera déposé le 24 mars est traité de la même façon que celui qui a remis le document le 6 mars. Après le 24 mars, les inscriptions sont clôturées. Si vous avez loupé le coche, vous devrez attendre le 2 mai (lire ci-dessous).

### Deux hypothèses

Pour vous, parents, c'est terminé. Maintenant, aux écoles de jouer. Et là, deux hypothèses.

a. Dans l'établissement de 1<sup>er</sup> choix, il y a davantage de places que d'élèves candidats à l'inscrip-

tion. Là, pas de problème. L'école (dite « incomplète ») vous informera vite que votre enfant y est reçu.

b. Dans l'école convoitée, il y a davantage d'élèves candidats que de places. C'est une école « complète ». Là, il va falloir attendre.

### Trier les élèves

Dans les écoles où la demande dépasse l'offre, on va trier les élèves. Comment ? A partir d'ici, on s'accroche. Le système est un rien complexe.

Au départ, chaque enfant vaut 1. On va multiplier cette valeur par une série de coefficients pour déterminer ce qu'on appelle « l'indice composite » de l'élève.

### L'indice composite

Dans l'école de votre 1<sup>er</sup> choix, votre enfant voit sa valeur de départ (1) multipliée par 1,5. Dans l'école du 2<sup>e</sup> choix, sa valeur de 1 est multipliée par 1,4. Par 1,3 dans l'école du 3<sup>e</sup> choix. Par 1,2 dans celle du 4<sup>e</sup> choix. Par 1,1 dans celle du 5<sup>e</sup> choix. Par 1 pour les autres.

Le résultat obtenu sera multiplié par un nouveau coefficient qui dépend de la distance entre votre domicile et l'école primaire d'origine. Si cette école primaire (du réseau que vous avez choisi) est la plus proche du domicile, l'indice est multiplié par 2. Par 1,81 si c'est la 2<sup>e</sup> la plus proche. Par 1,61 si c'est la 3<sup>e</sup> plus proche. Par 1,41 si c'est la 4<sup>e</sup>. Par 1,21 si c'est la 5<sup>e</sup>. Par 1 pour les autres.

Le résultat obtenu va maintenant être multiplié par un coefficient qui dépend de la distance entre le domicile et l'école secondaire souhaitée. L'indice est multiplié par 1,98 si l'école choisie est la plus proche de votre domicile. Par 1,79 si c'est la 2<sup>e</sup> plus proche. Par 1,59 si c'est la 3<sup>e</sup> plus proche. Par 1,39 si c'est la 4<sup>e</sup>. Par 1,19 si c'est la 5<sup>e</sup>.

Le résultat obtenu va être multiplié par un coefficient qui dépend de la distance entre l'école primaire et l'école secondaire. Si elle est supérieure à 4 km, l'indice est multiplié par 1. Sinon, le coefficient augmente (de 1,084 à 1,54) selon les distances entre domicile/école primaire et domicile/école secondaire.

Le résultat est multiplié par

1,51 si, dans la commune où se trouve l'école primaire de votre enfant, il n'existe pas d'école secondaire (ce coefficient aide les enfants scolarisés dans des coins isolés à se faire une place dans les écoles secondaires éloignées d'eux).

Le résultat est multiplié par 1,51 si l'école secondaire convoitée a conclu un partenariat pédagogique avec trois écoles primaires (et cela, même si votre enfant est issu d'une école qui n'est pas en partenariat avec cette école secondaire).

Le résultat est multiplié par 1,18 si l'école secondaire pratique l'immersion et que votre enfant, à l'école primaire, bénéficiait de l'immersion depuis la 3<sup>e</sup> primaire au moins.

### Le partage

A présent, chaque élève est crédité d'une valeur (son indice composite). Si l'école secondaire souhaitée offre 120 places en 1<sup>er</sup> année, elle accueillera les 120 élèves les mieux cotés (ils sont en « ordre utile »). Les suivants sont dits en « liste d'attente ». La Commission inter-réseaux des inscriptions (Ciri) va tenter de les caser, si possible dans les autres écoles citées sur votre formulaire. La Ciri vous fera connaître son verdict à la mi-avril. Soit elle aura finalement réussi à vous caser dans votre 1<sup>er</sup> choix. Soit elle vous proposera de vous inscrire dans vos autres choix. Notez que des places vont se libérer dans l'école de 1<sup>er</sup> choix (des enfants qui avaient réussi à s'y inscrire vont rater leur CEB, vont déménager...). Il est donc possible que votre enfant remonte dans le classement de sa 1<sup>re</sup> école et finisse par y être admis. Important : accepter une autre école ne vous gomme pas de la liste d'attente de l'école de 1<sup>er</sup> choix.

### Priorités

Dans les écoles complètes, disposent d'une priorité à l'inscription les enfants de personnes travaillant dans l'établissement, les frères/sœurs d'un élève qui y est déjà scolarisé.

### A l'ancienne

A partir du 2 mai, ceux qui ne se

sont pas inscrits pendant la période 6 mars/24 mars peuvent s'inscrire. Mais là, c'est à l'ancienne - premier arrivé, premier servi.

### La fin du processus

Après avril, la Ciri va tenter de caser tous les élèves qu'elle a mis en « liste d'attente ». C'est un travail fastidieux. Cette année, la Ciri devra l'avoir terminé pour le 24 août au plus tard.

### Recours

Vous n'êtes pas heureux des premières propositions que vous fait la Ciri à la mi-avril ? Vous pouvez les contester si vous pensez pouvoir invoquer des « circonstances exceptionnelles ». Vous avez dix jours, après communication de la décision de la Ciri, pour écrire à : Ciri, Bureau 3 F 327 - Circ. exceptionnelles, rue Adolphe Lavallée, 1, 1080 Bruxelles.

### Se renseigner

Consultez le site [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be). Ou appelez ce numéro vert : 0800 188 55. ■

PIERRE BOUILLON

## POLITIQUE

### Condamné à survivre

Le décret inscriptions a été rédigé en 2009 par l'ex-majorité PS-CDH-Ecolo. Il est couvert de reproches. Un : le système est complexe. Deux : le MR et bien des parents jugent qu'il restreint la liberté de choix de l'école (propos auquel les auteurs du décret opposent que la Constitution garantit la liberté de choix du réseau, pas de l'école). Trois : ce décret devait favoriser la mixité sociale (et là, c'est loupé). Ses auteurs renvoient que leur vrai but était de rendre les inscriptions transparentes et d'empêcher les passe-droits (et là, but atteint). Selon eux, abolir le texte renverrait l'école aux pratiques de naguère (files devant les écoles, inscriptions à la tête du client...). Un chaos dont aucun parti ne veut. Contesté, contestable peut-être, le décret est condamné à survivre.

PBN